



CRFPA

FICHES THÉMATIQUES

SCHÉMAS DE SYNTHÈSE

CAS PRATIQUES

Evan Raschel

À jour
au 1^{er} février
2022

Droit pénal

ellipses

Table des matières

FICHE PRÉLIMINAIRE Présentation de l'épreuve et méthodologie du cas pratique	3
--	---

PARTIE 1

Droit pénal général

CHAPITRE 1 La loi pénale	17
Fiche 1 L'application de la loi dans le temps	19
I. Le cas des lois pénales de fond	20
A. Principe (non-rétroactivité des lois pénales)	20
B. Exceptions (rétroactivité des lois pénales)	21
II. Le cas des lois pénales de forme	26
A. Les lois de procédure	27
B. Les lois relatives à l'exécution des peines	28
C. Les lois relatives à la prescription	29
III. Le cas de la jurisprudence pénale	29
Fiche 2 L'application de la loi pénale dans l'espace	35
I. Infractions commises sur le territoire de la République	36
A. La notion de territoire	36
B. La notion de commission	37
C. Le cas du complice (art. 113-5 CP)	38
II. Infractions commises hors du territoire de la République	39
A. Les cas de compétence personnelle	39
B. Les cas de compétence universelle	43
III. Infractions commises sur Internet	44

CHAPITRE 2	L'infraction pénale	51
Fiche 3	L'élément matériel: les différentes catégories d'infractions pénales	53
I.	La spécificité de l'acte	54
	A. Infractions de commission et d'omission	54
	B. Infractions simples et composites	55
	C. Infractions instantanées et continues	58
II.	La spécificité du résultat	60
	A. Les infractions formelles	61
	B. Les infractions obstacles	62
Fiche 4	La tentative	69
I.	Domaine de la tentative punissable	70
II.	Le commencement d'exécution	72
III.	L'absence de désistement volontaire	74
	A. L'exécution suspendue	74
	B. L'exécution manquée	76
Fiche 5	Élément moral (1): infractions intentionnelles	83
	Introduction: généralités sur l'élément moral	83
I.	Le dol général	86
	A. Définition	86
	B. Applications	87
	C. Contestation	88
II.	Le dol spécial	89
	A. Définition	89
	B. Distinction du dol spécial et des mobiles	90
III.	Le dol indéterminé	91
IV.	Le dol dépassé	92
Fiche 6	Élément moral (2): infractions non-intentionnelles	97
	Introduction	97
I.	Le rôle de la causalité	99
II.	La définition des fautes	101
	A. La faute simple	101
	B. Les fautes qualifiées	102
III.	Fautes pénales non-intentionnelles et responsabilité pénale des personnes morales	106

CHAPITRE 3	La responsabilité pénale	111
Fiche 7	Les causes objectives d'irresponsabilité pénale	113
I.	Les différentes causes justificatives	114
	A. Ordre ou autorisation de la loi ou du règlement (art. 122-4, al. 1 ^{er} CP)	115
	B. Commandement de l'autorité légitime (art. 122-4, al. 2 CP)	117
	C. Légitime défense (art. 122-5 et 122-6 CP)	118
	D. État de nécessité (art. 122-7 CP)	120
	E. Les lanceurs d'alerte (art. 122-9 CP)	121
	F. Le fait justificatif tiré de l'exercice des droits de la défense	121
	G. Les libertés sont-elles justificatives ?	121
	H. Le consentement de la victime est-il un fait justificatif ?	122
II.	Le régime des causes justificatives	123
	A. Nécessité et proportionnalité des faits justificatifs	123
	B. La preuve des faits justificatifs	124
	C. Les infractions involontaires peuvent-elles être justifiées ?	125
	D. La faute antérieure de l'agent interdit-elle de retenir les faits justificatifs ?	126
Fiche 8	Les causes subjectives d'irresponsabilité pénale	131
	Introduction	131
I.	Le discernement	132
	A. Le discernement chez l'enfant (art. 122-8 CP)	132
	B. Le discernement chez l'adulte (art. 122-1 CP)	136
II.	La volonté	141
	A. La contrainte (art. 122-2 CP)	141
	B. L'erreur de droit (art. 122-3 CP)	144
Fiche 9	Les circonstances aggravantes	151
I.	Les circonstances aggravantes spéciales	152
	A. Notion	152
	B. Régime	153
II.	Les circonstances aggravantes générales	155
	A. L'utilisation d'un moyen de cryptologie	156
	B. Les motivations discriminatoires	156
	C. La récidive	157
Fiche 10	La complicité	167
	Introduction	167
I.	Condition préalable : le fait principal punissable	169
	A. Il faut une infraction	169
	B. Il faut une infraction punissable	171

II. L'acte matériel de complicité	172
A. Le contenu de l'acte de complicité	172
B. Le moment de l'acte de complicité	175
C. L'utilité de l'acte de complicité	175
III. Le caractère intentionnel de la complicité	176
IV. La répression de la complicité	178
Fiche 11 La responsabilité pénale des personnes morales	183
I. Première condition : une personnalité morale non-étatique	184
A. L'existence de la personne morale	184
B. La nature de la personne morale	186
II. Seconde condition : la commission d'une infraction	188
III. Troisième condition : une infraction commise « pour son compte »	189
IV. Quatrième condition : une infraction commise « par son organe ou représentant »	190
A. La notion d'organe ou de représentant	190
B. L'identification de l'organe ou du représentant	192
C. Articulation des responsabilités des personnes morales et physiques	192
V. Conséquence : les peines encourues par les personnes morales	193
A. Peines criminelles et correctionnelles	194
B. Peines contraventionnelles	195
Fiche 12 La responsabilité pénale des chefs d'entreprise et la délégation de pouvoirs	201
I. La responsabilité pénale fonctionnelle du chef d'entreprise	201
A. Généralités	201
B. Hypothèses et illustrations	203
II. La responsabilité pénale transférée du chef d'entreprise : la délégation de pouvoirs	205
A. Le champ d'application de la délégation	206
B. Les conditions de la délégation	208
C. Les effets de la délégation	210
Fiche 13 Les concours d'infractions et de qualifications	217
I. Concours de qualifications	218
A. Solutions antérieures au revirement du 15 décembre 2021	219
B. Solutions découlant du revirement du 15 décembre 2021	222
II. Concours d'infractions	226
A. Concours réel d'infractions en cas d'unité de poursuite	228
B. Concours réel d'infractions en cas de pluralité de poursuites	230

CHAPITRE 1	Infractions contre les personnes	237
	Fiche 14 Meurtre et empoisonnement	239
	I. Le meurtre	239
	A. Les éléments constitutifs du meurtre	240
	B. La répression du meurtre	244
	II. L'empoisonnement	247
	A. Élément matériel	247
	B. Élément moral	250
	Fiche 15 La mise en danger de la personne	255
	I. Les risques causés à autrui	256
	A. L'exposition d'autrui à un risque (art. 223-1 CP)	256
	B. Le délaissement d'une personne hors d'état de se protéger	261
	II. La réaction insatisfaisante aux situations dangereuses	263
	A. Les infractions d'omission (omission d'empêcher une infraction et de porter secours à autrui – non-assistance à personne en danger)	264
	B. L'infraction de commission : (l'entrave aux mesures d'assistance)	268
	Fiche 16 Violences et menaces	273
	I. Les violences	273
	A. Élément matériel	274
	B. Élément moral	277
	C. Répression	278
	D. Justification	281
	II. Les menaces	282
	A. La menace sans ordre de remplir une condition	283
	B. La menace avec ordre de remplir une condition	285
	Fiche 17 Infractions sexuelles	289
	I. Les abus sexuels	289
	A. Les agressions sexuelles	290
	B. Les atteintes sexuelles sur mineurs	297
	C. Le cas de l'inceste	299
	II. Les autres infractions à connotation sexuelle	301
	A. L'exhibition sexuelle	302
	B. Les infractions sexuelles sur mineurs	303
	C. Les infractions liées à la prostitution d'autrui	306

Fiche 18 Harcèlements et discriminations	313
I. Les harcèlements	313
A. Le harcèlement sexuel	314
B. Le harcèlement moral	317
II. Les discriminations	322
A. Incriminations des discriminations	322
B. Justification des discriminations	326
C. Répression des discriminations	328
Fiche 19 Atteintes à la personnalité (1): atteintes à la vie privée et violations du domicile et des correspondances	333
I. Atteinte à l'intimité de la vie privée	334
A. Sur la personne victime de l'atteinte à sa vie privée et sur son absence de consentement	334
B. Sur le concept et la délimitation de l'« atteinte » à la vie privée	336
C. Sur les procédés et appareils utilisés au titre de l'art. 226-1 CP	337
D. Sur l'éventuelle utilisation subséquente des enregistrements illicites (art. 226-2 CP)	339
E. Sur la répression de l'atteinte à la vie privée	340
II. Atteinte à l'inviolabilité du domicile	340
A. La violation de domicile par un particulier	341
B. La violation de domicile par un agent public	343
III. Atteinte au secret des correspondances	344
A. Sur le concept de « correspondances »	344
B. Sur les éléments matériels de ces infractions	345
C. Sur l'élément intentionnel	346
D. Sur la répression	346
Fiche 20 Atteintes à la personnalité (2): violation du secret professionnel et dénonciation calomnieuse	351
I. La violation du secret professionnel	352
A. Conditions préalables	352
B. Éléments constitutifs	354
C. Répression	356
D. Justification	356
II. La dénonciation calomnieuse	358
A. Élément matériel: une dénonciation	359
B. Élément intentionnel	363
C. Répression	363

CHAPITRE 2	Infractions contre les biens	367
Fiche 21	Appropriations frauduleuses des biens : vol, extorsion et chantage, escroquerie	369
I.	Le vol	370
	A. Condition préalable: « la chose d'autrui »	370
	B. Élément matériel: une « soustraction »	373
	C. Élément intentionnel	374
	D. Répression	375
	E. Justification	376
II.	L'extorsion et le chantage	377
	A. Les moyens employés	378
	B. La répression	379
III.	L'escroquerie	380
	A. Les moyens de l'escroquerie	381
	B. Le résultat de l'escroquerie	384
	C. Répression	386
Fiche 22	Détournements frauduleux des biens : abus de confiance, détournements de gage et d'objet saisi, détournement de fonds publics	391
I.	Abus de confiance	392
	A. Condition préalable	392
	B. Éléments constitutifs	396
	C. Répression	397
II.	Détournement de gage ou d'objet saisi	397
	A. Conditions préalables	398
	B. Éléments constitutifs	398
	C. Répression	399
III.	Détournement de biens publics	399
	A. Conditions préalables	400
	B. Éléments constitutifs	401
	C. Répression	402
Fiche 23	Circulations frauduleuses des biens : recel et blanchiment	407
I.	Le recel	408
	A. Conditions préalables	408
	B. Élément matériel	410
	C. Élément moral	411
	D. Répression	412

II. Le blanchiment	413
A. Condition préalable: l'infraction d'origine	414
B. Élément matériel	415
C. Élément moral	418
D. Répression	418
Fiche 24 Destrutions des biens: destrutions et dégradations, atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données	425
I. Atteintes aux biens matériels: destrutions, dégradations et détériorations de biens	425
A. Les destrutions, dégradations et détériorations ne présentant pas de danger pour les personnes	426
B. Les destrutions, dégradations et détériorations dangereuses pour les personnes	428
II. Atteintes aux biens immatériels: atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (STAD)	432
A. Atteintes directes aux STAD	432
B. Préparation d'atteintes aux STAD	435
CHAPITRE 3 Infractions contre la nation, l'État et la paix publique	441
Fiche 25 Terrorisme	443
I. Incriminations	443
A. Les actes terroristes par finalité (art. 421-1)	444
B. Les actes terroristes par nature (art. 421-2 à 421-2-6)	445
II. Peines	452
B. Modulation de la peine	454
Fiche 26 Corruption et trafic d'influence	461
I. Conditions préalables (qualité du corrompu ou du trafiquant d'influence)	462
A. Corruptions et trafics d'influence d'agents publics	462
B. Corruptions et trafics d'influence d'agents privés	463
II. Éléments constitutifs	464
A. Distinction des infractions actives et passives	464
B. Les contreparties de la corruption et du trafic d'influence	468
C. Autres exigences communes aux délits de corruption et de trafic d'influence	469
III. Répression	471
A. Peines principales	471
B. Peines complémentaires	472
C. Peines accessoires	472

Fiche 27 Prise illégale d'intérêts, favoritisme et pantouflage	477
I. Le favoritisme	477
A. Conditions préalables	478
B. Élément matériel	479
C. Élément moral	481
D. Répression	481
II. La prise illégale d'intérêts	483
A. Condition préalable	483
B. Élément matériel	484
C. Élément moral	486
D. Répression	486
E. Dérogation	487
III. Le pantouflage	488
A. Conditions préalables	488
B. Élément matériel	489
C. Élément moral	489
D. Peines	490

PARTIE 3

Drôit pénal des affaires

Fiche 28 Abus de biens sociaux	497
I. Conditions préalables	498
A. Condition préalable relative aux sociétés concernées	498
B. Condition préalable relative aux biens sociaux	500
II. Élément matériel	501
A. Un « usage »	502
B. Un usage « contraire aux intérêts de la société »	502
III. Élément moral	505
IV. Répression	506
A. Identification des personnes responsables	506
B. Peines	508
Fiche 29 Banqueroute	513
I. Première condition préalable : les personnes pouvant avoir la qualité de banqueroutier	514
A. Commerçants, artisans, agriculteurs et professions indépendantes	514
B. Liquidateurs ou dirigeants d'une personne morale de droit privé	515

II. Seconde condition préalable : ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires	516
A. Exclusion de la procédure de sauvegarde	516
B. Cas d'une procédure collective ouverte puis annulée	517
C. Autonomie du juge pénal et date de cessation des paiements	517
III. Éléments constitutifs	518
A. Recours à certains moyens dans le but de retarder l'ouverture d'une procédure de redressement ou liquidation (art. L. 654-2, 1°)	518
B. Détournement ou dissimulation d'actif (art. L. 654-2, 2°)	520
C. Augmentation frauduleuse du passif (art. L. 654-2, 3°)	522
D. Comportements relatifs à la comptabilité (art. L. 654-2, 4° et 5°)	522
IV. Répression	524
Fiche 30 Pratiques commerciales trompeuses et délit d'initié	529
I. Les pratiques commerciales trompeuses	530
A. Élément matériel	531
B. Élément moral	534
C. Peines	535
II. Le délit d'initié	536
A. Condition préalable relative à l'information privilégiée	537
B. Élément matériel	538
C. Élément moral	540
D. Répression	540
Index	547